

Département :
LA REUNION

Commune :
SAINT-BENOIT

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 02/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

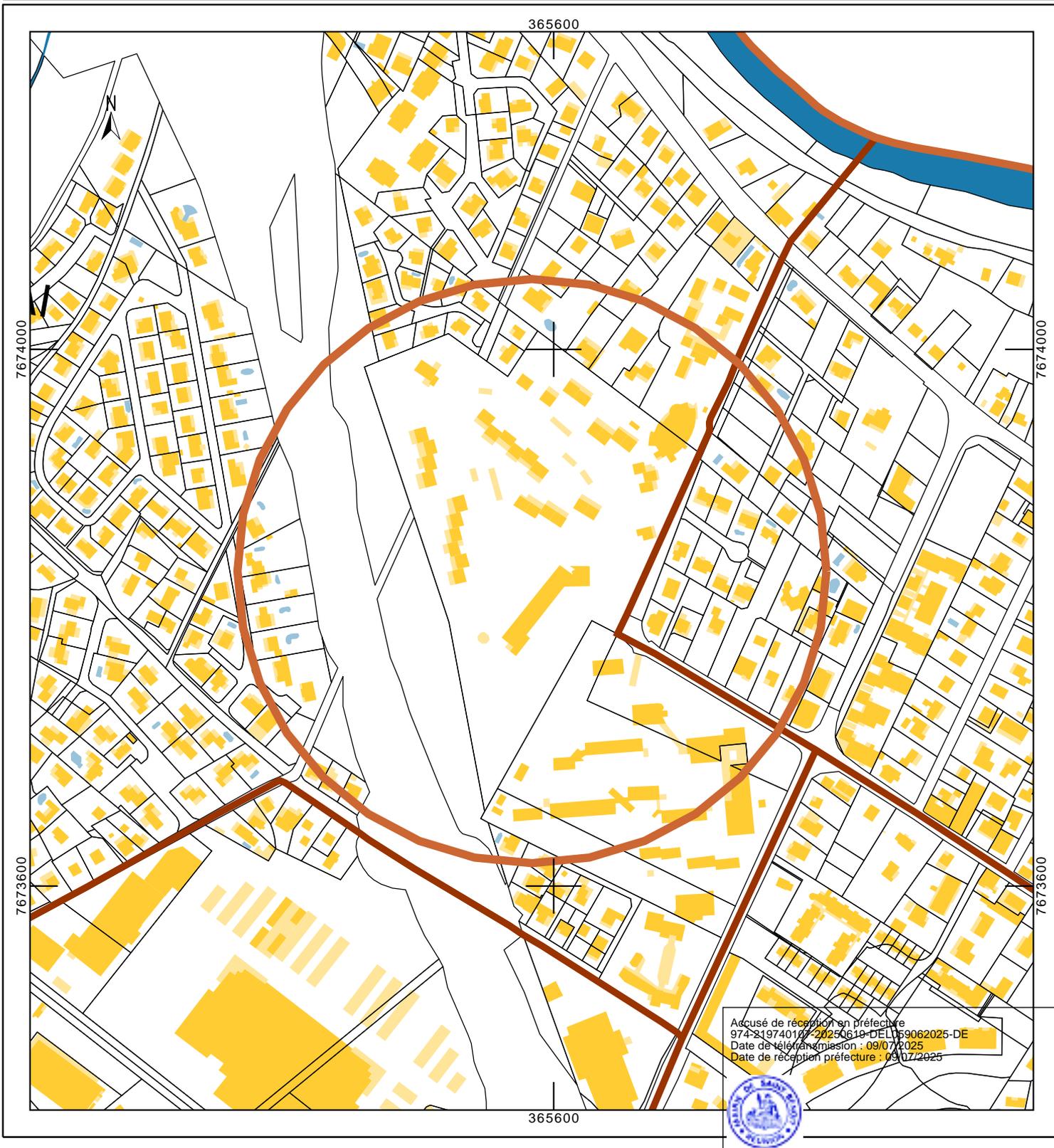
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
PTGC ST DENIS DE LA REUNION 1
RUE CHAMP FLEURI 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02 62 48 68 40 -fax
ptgc.st-denis-de-la-
reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
974-819740107-20250619-DEL159062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

Le Général Frédéric LABRUNYE,
Commandant la gendarmerie de La Réunion
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité du sud de l'océan Indien

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Benoît
Rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît

Saint-Denis, le 18 mars 2025.
n° 10582 COMGENDRE/BSF/SIL

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : Résiliation du bail de la caserne Beaulieu – 8 rue André Duchemann – 97470 Saint-Benoît.

Références : - Unité Immobilière : 2974 00070 – Immatriculation dans CHORUS N°113963.
- Dernier renouvellement du bail du 1^{er} novembre 2016.
- Avenant au bail du 30/10/2017 signé le 11 février 2020.

Monsieur le Maire,

Le passage du cyclone *Garance* le 28 février 2025, et à l'instar de nombreux bâtiments sur votre commune, a occasionné d'importants et multiples dégâts à la caserne Beaulieu. Ceux-ci, en plus des désordres déjà connus, ont rendu l'ensemble des locaux dangereux et impropres à une occupation. J'ai donc été contraint d'évacuer dans l'urgence les bureaux des unités occupantes (compagnie, BR, PSIG), mais aussi de reloger les quelques militaires et familles qui résidaient encore dans la caserne.

Dans ces conditions, et alors que monsieur le préfet vous avait annoncé le principe d'une sortie du site de la gendarmerie à échéance de la fin du bail le 31 octobre 2025, je souhaite vous faire part de mon intention d'anticiper ce départ et de résilier à l'amiable le bail qui nous lie dès le 1^{er} mai 2025.

Toutefois, cette sortie de l'emprise devrait comprendre des mesures transitoires. Notamment, le déplacement de nos moyens de télécommunication nécessitera un temps plus long, compte tenu de procédures administratives et techniques complexes. Je vous proposerai dans ce but, en parallèle de la fin de bail, une convention visant à maintenir provisoirement le pylône et son alimentation.

Dans ce but, la section de l'immobilier et du logement de mon état-major se tient à votre disposition, au 02 62 93 78 64 ou par mail sil.bsf.comgendre@gendarmerie.interieur.gouv.fr, pour convenir d'un rendez-vous afin de dérouler les modalités d'une restitution de cette caserne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes vives
salutations et de mon sentiment renouvelé
à la commune de Saint-Benoît.



Copies :

- Monsieur le Préfet de La Réunion ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Benoît ;
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Diffusion interne gendarmerie :

- Général de corps d'armée, commandant de la Gendarmerie d'Outre-Mer ;
- Chef d'escadron, commandant de compagnie de Saint-Benoît.

Bureau des soutiens et des finances

Caserne Vérines
61 rue Victor Mac-Auliffe
BP 92036
97405 Saint-Denis Cedex
Téléphone : 02 62 93 78 59
sil.bsf.comgendre@gendarmerie.interieur.gouv.fr



HÔTEL DE VILLE, LE 25 AVR. 2025



ADMINISTRATION MUNICIPALE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT

A

Gendarmerie de La Réunion
Bureau des soutiens et des finances
Caserne Vérines
61, rue Victor Mac-Auliffe
BP 92036
97405 SAINT-DENIS Cedex
(A l'attention du Général Frédéric LABRUNYE)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CADRE DE VIE
Service Foncier

N/REF : 25/04/2025/WG/SB/NL

Objet : Résiliation du bail de la caserne Beaulieu

Monsieur le Général,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier en date du 18 mars 2025, par lequel vous sollicitez la résiliation anticipée et amiable du bail conclu le 30 octobre 2017 entre l'État, représenté par la Direction régionale des finances publiques de La Réunion, la Gendarmerie nationale et la Commune de Saint-Benoît, portant sur l'occupation de la caserne de Beaulieu.

Je vous informe que la Commune de Saint-Benoît accepte la résiliation amiable de ce contrat de location à la date que vous proposez, soit le 1er mai 2025, sous réserve de l'établissement d'un procès-verbal contradictoire de sortie.

Par ailleurs, conformément à votre demande, une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit vous sera transmise. Celle-ci permettra à vos services d'accéder au pylône de télécommunication et à ses installations attenantes, dont deux locaux techniques, dans l'attente de leur déplacement définitif. Cette autorisation précaire précisera notamment, les conditions d'accès, d'entretien et de sécurité de ces installations, relevant de votre responsabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire Maire et par Délégation,
Le Septième Adjoint,
Délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme,
au Plan Local d'Urbanisme, au Foncier, à l'Adressage et à
l'Habitat,

Jean Louis VITAL

